NOUVEAU TOUR DE VIS

Le décret d'intégration vient de subir de la part du MEDDTL un nouveau tour de vis.

En durcissant l'accès à l'indemnité compensatrice et en supprimant l'allocation spécifique amiante (C3A), au dernier moment avant la suite du parcours législatif du décret d'intégration, le ministère semble vouloir passer en force. Ils ne sont pas à leur premier coup d'essai. C'est même plutôt la marque de ce gouvernement. Le dialogue social représente pour eux une façon de feindre l'écoute.

A ce sujet, une réunion de présentation aux syndicats de cette nouvelle mouture du décret vient de se tenir le 2 février. Un compte rendu de celle-ci vous sera diffusé prochainement.

Le précédent projet n'était pas à la hauteur des promesses faites par l'ensemble des ministres qui se sont succédé sur la période de pré-transfert afin de réussir notre intégration. Le constat est d'ores et déjà clair. L'intégration massive des OPA vers les collectivités, perd ses chances de succès. Bien entendu, nous savons que certains OPA souhaitent opter rapidement.

Notre responsabilité est de bien informer le plus largement possible les OPA, pour qu'ils ne prennent pas de décisions qu'ils pourraient regretter.

Sans perdre de vue l'axe fixé depuis plusieurs congrès où notre avenir est à construire dans les collectivités, la MADSLD qui pour certain est un gage d'avenir, ne doit rester pour nous militants CGT, qu'une passerelle sans ancrage dans le temps.

Mais l'addition risque d'être plus lourde si de surcroit nous ajoutons le projet de décret pénalisant sur nos retraites. Ces deux décrets doivent impérativement sortir de concert, sans quoi nous n'aurions qu'une vision partielle et tronqué sur notre intégration. Dans cet environnement soumit au doute, nous devons renforcer nos convictions pour faire changer ces textes déjà obsolètes.

La prochaine commission exécutive des 7, 8 et 9 février à Limoges, tombe à point nommé. Nous y débattrons notamment de la stratégie à adopter face à cet échec annoncé. Mais cet échec doit rester celui de ceux qui ont défendu et écrit ces textes.

En même temps, nous devons réfléchir tout de suite à l'après décret, quel qu'il soit. Notre lutte ne doit pas perdre d'intensité. La garantie d'un avenir aux OPA ainsi qu'aux parcs et ateliers dans leurs nouveaux horizons est à construire.

La tache n'est pas aisée en ces temps de crise du capitalisme. Effectivement, les fermetures et le plans sociaux d'entreprises font exploser le chômage et rendent fébrile les élus.

Le président à talonnettes dit : « *qu'en cas de défaite, il se retirerait de la vie politique* ». Au premier degré, nous aurions presque envie de dire que ça phrase est à elle seule une raison qui justifie un vote pour s'en débarrasser définitivement… Mais en restant lucide, cette promesse en est surement une de plus qu'il ne tiendra pas. Mais, soyons pragmatique et disons lui tous en cœur, « *casse-toi……* ».

Le bureau national